



ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DU THÉÂTRE PRIVÉ

48 rue de Laborde 75008 PARIS - Tél. 01 42 27 45 97 - Fax 01 42 27 98 89

taxefiscale@astp.asso.fr - www.astp.asso.fr

TAXE FISCALE SUR LES SPECTACLES

(Article 77 de la Loi de finances rectificative n° 2003-1312 du 30 décembre 2003 - Décret n° 2004-117 du 4 février 2004)

(Article 86 de la Loi de finances rectificative n° 2010-1658 du 30 décembre 2010)

DECLARATION DE RECETTES

(A retourner par courrier, fax ou courriel, au plus tard le dernier jour du 3ème mois suivant la ou les représentations)

Titre du spectacle :

Lieu de représentation :

Code Postal :

Date(s) de représentation(s) : Du

au

Nombre de représentation(s) :

Désignation du déclarant :

Adresse :

N° Siret/Siren :

Représentation(s) avec perception d'un droit d'entrée

(cas n°1)

Représentation(s) sans perception d'un droit d'entrée

(cas n°2)

(cas n°1) Nombre de billets vendus :

Montant HT des recettes de billetterie

(cas n°2) Montant HT du contrat de cession des droits de représentation

Producteur/Tourneur/Compagnie :

Adresse :

N° Siret/Siren :

Certifié sincère et véritable,

Cachet et signature du

Fait à

le

déclarant :